

BIENTÔT ? 16 ans ?

Démarche
en ligne sur
nimes.fr



**Le recensement citoyen,
c'est OBLIGATOIRE !**

L'attestation est indispensable pour s'inscrire à tous les examens ou concours*. Il permet aussi l'inscription automatique sur les listes électorales.

*BAC, CAP, BEP, concours professionnel, permis de conduire, conduite accompagnée...



Retrouvez la démarche de recensement
en ligne sur **nimes.fr**
EN FLASHANT CE QR CODE


**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
Liberté
Égalité
Fraternité


service
jeun'
esse


NÎMES